



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB

DC N°15.240

DECISION

*Concernant la suppression de la régie d'avances
pour la restitution des cautions de loyers et des trop perçus sur les A.P.L
concernant les immeubles*

Groupe Clémenceau – Cité d'Urgence et Cité des Fleurs

= ° = ° = ° =

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu le décret 62-157 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18.

. Vu le décret 2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

. Vu les décrets 97-1259 du 29 décembre 1997 et 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatifs aux régies de recettes, d'avances, et de recettes d'avances des collectivités locales et établissements publics locaux.

. Vu la décision N°06/045 du 27 février 2006, rendue exécutoire le 15 mars 2006, portant création d'une régie d'avances pour la restitution des cautions de loyers et des trop perçus sur les A.P.L concernant les immeubles Groupe Clémenceau – Cité d'Urgence et Cité des Fleurs.

D E C I D E

- de supprimer à compter du 07 mai 2015, la régie d'avance pour la restitution des cautions de loyers et des trop perçus sur les A.P.L concernant les immeubles Groupe Clémenceau – Cité d'Urgence et Cité des Fleurs.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 mai 2015

Fait à ROYAN, le 07 mai 2015
Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO